

Courrier du trieur

N°10 – Juillet 2016



Syndicat d'Aménagement Rural

Édito

Madame, Monsieur,

Ce numéro va vous expliquer à quoi sert votre TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) : comment est-elle utilisée, la baisse du montant de l'imposition, quels sont les enjeux du tri et des apports en déchèterie ?

Vous trouverez également les dernières améliorations en termes de sécurité en déchèterie.

Vous pourrez découvrir aussi la nouvelle version du guide du tri avec le recyclage des ampoules et des déchets spécifiques des ménages (déchets liés à l'entretien de la maison, de la piscine, d'un véhicule, du barbecue, etc.).

Bonne lecture !

PAYER UNE TAXE D'ORDURES MENAGERES, OUI MAIS POURQUOI ?

- La TEOM finance à la fois la collecte, le tri sélectif et le traitement des ordures ménagères et des déchets recyclables.
- Elle sert également à financer la gestion des déchèteries et la gestion globale du service.
- Cette année le **taux d'imposition baisse de 0,25 %** et passe à 14,75 %. Un geste rendu possible grâce à l'étude d'optimisation des tournées sur ces 3 dernières années.
- Nous ne relâchons pas nos efforts, à l'automne certaines tournées évolueront pour réduire les coûts de fonctionnement.



SAVOIR PLUS POUR MIEUX FAIRE

Comment la taxe est-elle répartie ?

	Ordures ménagères	Verre	Papier Emballages	Déchèteries	TOTAL
Ratio en kg collecté par habitant	214	38	35	265	552
Coût TTC en € par habitant	69,42 €	0,75 €	1,05 €	41,11 €	112,33 €

	Ordures ménagères	Verre	Papier Emballages	Déchèteries	Moyenne
Coût TTC en € par tonne (hors gravats)	324,42 €	19,73 €	29,64 €	155,09 €	206,03 €

Chiffres 2014 - compta-coût

Obtenir un bac supplémentaire ?

Dotation normale en bac	
Composition du foyer	Volume du bac
1 à 3 personnes	120 litres
4 à 6 personnes	240 litres
Plus de 6 personnes	360 litres

Dotation supplémentaire en bac	
Volume du bac	Forfait annuel
120 litres	40€ /an
240 litres	80€ /an
770 litres	250€ /an

Pour rappel :

Les foyers de 1 à 3 personnes ont reçu un bac de 120L. Au-delà, les foyers ont reçu un bac de 240L. Ceci est la dotation normale.

Si vous êtes 1 à 3 personnes et que vous souhaitez un bac plus grand, vous devez faire appel à la **prestation facultative payante**.

Le bac de 240L devient alors payant à l'année.

Voir la grille tarifaire ci-contre.

Les déchèteries

Mise aux normes de sécurité



Selon l'article 16 de l'arrêté du 26 mars 2012 : « Si une plateforme de déchargement des véhicules est utilisée par le public, elle est équipée de dispositifs destinés à éviter la chute d'un véhicule en cas de fausse manœuvre (...) ».

Chaque année, des accidents graves, parfois mortels, ont lieu dans des déchèteries. Dans notre département, **55% des accidents sont dus à des chutes de hauteur.**

La norme **NF P 01-012** impose la mise en place de **garde-corps** dès lors que la hauteur de chute excède 1 mètre.

Pour limiter le risque de chute et pour être conforme à cette norme de sécurité, le S.A.R. a installé des garde-corps.

Par ailleurs, pour un **meilleur accès aux bennes**, nous sommes en train d'améliorer la signalétique en apposant des panneaux qui distinguent les déchets à jeter.

Toutes les **déchèteries** sont **ouvertes du lundi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30** tout au long de l'année.

Elles sont **fermées les dimanches et jours fériés** uniquement.

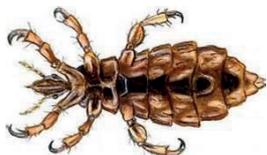
Jeu concours

Rébus

Quelque soit votre âge, vous pouvez participer à notre jeux concours. Il vous suffit de deviner quels mots se cachent derrière ces images. Envoyez-nous votre réponse par courrier ou par mail, avec votre adresse postale, et gagnez un magnifique stylo en plastique recyclé B2P Pilote*.



→ du _ _ _ _ _



→ une _ _ _ _ _

1



→ un _ _ _ _ _

* Dans la limite des stocks disponibles. Offre valable jusqu'au prochain Courrier du trieur.